



Réforme constitutionnelle : se méfier des mauvaises surprises

Le gouvernement s'apprête à présenter diverses propositions réformant la Constitution : introduction d'une part de scrutin proportionnel dans l'élection des députés, limitation du cumul des mandats dans le temps, diminution du nombre de parlementaires, rationalisation du pouvoir d'amendement... De plus, une centaine de députés de La République en Marche souhaitent introduire dans la Constitution l'obligation de participation citoyenne⁽¹⁾, en s'appuyant sur les propos tenus par le Président de la République devant le parlement réunis en congrès le 3 juillet 2017. Celui-ci énonçait en effet que "la représentativité ne vivrait pas une fois tous les cinq ans mais au quotidien dans l'action du législateur".

L'addition de ces diverses propositions risque donc de modifier en profondeur le fonctionnement de notre démocratie. C'est pourquoi il est indispensable de bien mesurer les effets prévisibles de chacune d'entre elles, car l'évaluation des précédentes réformes incite à la plus grande prudence. En effet, il n'est plus rare d'entendre aujourd'hui les observateurs les plus avisés de la politique française considérer que la réduction du mandat présidentiel à cinq ans a renforcé la prégnance de l'instantané au détriment du durable. De même, le non-cumul des mandats est de plus en plus perçu aujourd'hui comme un facteur de risque susceptible d'éloigner les parlementaires des réalités du terrain. Ainsi Alain Juppé déclarait-il récemment son inquiétude de voir le Parlement "hors-sol". Quant à la participation citoyenne, défendue également par le vice-président de l'Assemblée nationale Sylvain Waserman (voir interview p. 18), elle ne doit pas pour autant occulter la légitimité électorale.

Ces dernières années ont été marquées par une forte régression des pouvoirs locaux (diminution de leur autonomie fiscale, définition autoritaire de leur périmètre d'intervention, suppression progressive de la taxe d'habitation...), générant notamment une lassitude de plus en plus prononcée des maires. Veillons à ne pas susciter par des promesses déraisonnables une crise des institutions, dans une période où les rares pays démocratiques sont de plus en plus menacés par la progression du populisme et de son corollaire, l'autoritarisme.

(1) Voir en ce sens "L'appel de 100 députés : le Parlement au cœur de la participation citoyenne", *Le Monde*, vendredi 16 mars 2018, p. 22.